



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 11/12/2024 – 20h00

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

#### Date de convocation

04/12/2024

#### Date d'affichage en ligne

16/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

**Étaient présents (14) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, Mme Christel GRATTEPANACHE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

**Absents excusés (1) :** M. Louis LEBRIEZ

**Avaient donné pouvoir (1) :**

MME Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Jacques DOMAS (jusqu'au point n°3)

#### **Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

#### Numéro interne de l'acte : DCM 2024/8/4

Thème : finances / Décisions budgétaires

#### OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES BP 2025

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.[...] ».*

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non-objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS 2024 (BP + DM)	QUART DES CREDITS OUVERTS 2024 (BP + DM)	AUTORISATIONS DE CREDITS DEMANDEE JUSQU'AU VOTE DU BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	45 580,88 €	11 395,22 €	11 395,22 €
21	Immobilisations corporelles	168 888,09 €	42 222,02 €	20 000,00 €
	TOTAL	214 468,97	53 617,24 €	31 395,22 €

Ci-après le détail des dépenses d'investissements qui devront possiblement être à mandater en totalité ou en partie avant le vote du BP 2025 :

CHAPITRE	COMPTE	OBJET	MONTANT TOTAL
20	203	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle communale	40 000,00 €
20	203	Audit énergétique salle communale	772,80 €
21	2116	Fourniture et pose de deux colombariums	10 600,00 €
21	2131	Création d'une porte au sein du presbytère pour accès jardin	2 898,00 €
21	2152	Achat de panneaux de voirie	1 100,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 ABSTENTIONS / 0 CONTRE / 10 POUR autorise M. le Maire à mandater ces dépenses en cas de service fait et réception des factures avant le vote du BP 2025. Les sommes qui seront dépensées dans le cadre de cette autorisation seront reprises au BP 2025.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,  
Jean FAURE